



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°2025-01

#### Service Départemental d'Incendie et de Secours

de la Loire-Atlantique

ZAC de Gesvrine 12 rue Arago – BP 4309 44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex 02 28 09 81 00



# **ARRETES**



#### Sommaire Actes du Président

N° Arrêté	Date	Service Instructeur	Titre	Page
A-2025-01	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel du SDIS au CST	1
A-2025-02	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants au sein du SCT	3
A-2025-03	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants au sein du CCDSPV	5
A-2025-04	02/01/2025	Instances consultatives	Arrêté désignant les représentants de l'administration et du personnel aux CAP	7
A-2025-05	26/12/2024	GRAJ	Arrêté de délégations de signatures	10
A-2025-06	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/25 - CT FORMATION pour M. FROGGATT	31
A-2025-07	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/25 - CT FORMATION pour M. BOURRE	32
A-2025-08	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/25 - GIPAFOC - INTELLIGENCE APPRENTIE	33
A-2025-09	08/01/2025	PREV	Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/25 - FORAUCO	34

Le contenu intégral des décisions et les éventuels documents annexés peuvent être consultés sur simple demande auprès de la Cellule Assemblées & Archives du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, 12 rue Arago à La Chapelle sur Erdre.

Arrêtés RAA -N° 2025-01



A-2025-01

<u>Désignation des représentants de l'administration et du personnel du Service départemental d'incendie et de secours</u> au comité social territorial

#### ARRÊTÉ

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS44 n°2022-121 en date du 31 mai 2022 portant création du Comité social territorial et fixation du nombre de représentant au sein de cette instance,

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 8 décembre 2022,

**Vu** les modifications de l'organigramme du SDIS44, et notamment la nomination du nouveau directeur administratif et financier qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ARRÊTE

#### ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS au comité social territorial :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Bernard LEBEAU - Président	M. Bertrand CHOUBRAC
Mme Fabienne PADOVANI	M. Pascal BOLO
M. Thierry DEVILLE	M. Rodolphe AMAILLAND
Cgl Stéphane MORIN	Col David GIRET
Méd-Chef Classe exceptionnelle Michel WEBER	M. Olivier FAURE
Lcl Frank BLANCHET	Lcl Jérôme PETITGAS

#### <u>ARTICLE 2</u>: sont élus en qualité de représentants du personnel <u>au comité social territorial</u>:

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Véran HERTEL	M. Gwenaël QUETEL
Mme Leslie GAILLARD	M. Erwan RICHARD
M. Cyril PEHU	M. Thierry VOGNE
M. Cyril EVEN	Mme Justine DROUET
M. Christopher BELLEGO	M. François PINEAU
M. Sébastien GABORIT	Mme Françoise THIEBAUD
M. Patrice BONHOMME	M. Thomas RELANDEAU
M. Pascal BOIVIN	Mme Florence PIZEL

<u>ARTICLE 3</u>: Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le 0 2 JAN. 2025

Le Président du Conseil d'administration

Michel MÉNARD



A-2025-02

<u>Désignation des représentants du Service Départemental</u>
<u>d'Incendie et de Secours et des représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail</u>

#### ARRÊTÉ

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du SDIS44 n°2022-122 en date du 31 mai 2022 portant création de la Formation Spécialisée au sein du Comité social territorial et fixation du nombre de représentant au sein de cette instance, Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 8 décembre 2022,

**Vu** les modifications de l'organigramme du SDIS44, et notamment la nomination du nouveau directeur administratif et financier qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ARRÊTE:

<u>ARTICLE 1</u>: sont désignés en qualité de représentants du SDIS à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail:

#### **Titulaires**

M. Bernard LEBEAU - Président Mme Karine FOUQUET

M. Laurent TURQUOIS

Cgl Stéphane MORIN

M. Olivier FAURE

Lcl Frank BLANCHET

#### <u>Suppléants</u>

M. Bertrand CHOUBRAC Mme Fabienne PADOVANI

M. Hervé COROUGE

Col David GIRET

Lcl Jérôme PETITGAS

Lcl Frédéric PIETERS

<u>ARTICLE 2</u>: sont désignés en qualité de représentants du personnel <u>à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail</u>:

#### **Titulaires**

M. Christopher BELLEGO

M. Yannick WALLERAND

M. Cyril EVEN

M. Cyril PEHU

M. Erwan RICHARD

M. Sébastien GABORIT

Mme Françoise THIEBAUD

M. Pascal BOIVIN

#### Suppléants

Mme Leslie GAILLARD

M. Véran HERTEL

M. Gwenaël QUETEL

M. Thierry VOGNE

Mme Justine DROUET

M. Patrice BONHOMME

M. David LUCIANI

M. Bertrand SANDRAS

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20250102-A-2025-02-AR
Date de télétransmission : 15/01/2025
ARTICLE 3: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est charge dé rexee détait arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le

0 2 JAN, 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Michel MÉNARD





A-2025-03

<u>Désignation des représentants du Service départemental</u>
<u>d'incendie et de secours et des représentants des sapeurs-pompiers volontaires</u>
<u>au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires</u>

#### ARRÊTÉ

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales (partie législative et réglementaire) ;

Vu le code de la sécurité intérieure :

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurspompiers ;

Vu les résultats de l'élection des membres du CCDSPV organisée le 8 octobre 2020 au SDIS44;

**Vu** l'installation, le 20 juillet 2021, du nouveau Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Loire-Atlantique consécutive au renouvellement des représentants du Conseil départemental et l'obligation de désigner de nouveaux représentants de cet établissement public aux différentes instances consultatives ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du CCDSPV, et notamment son article 3 précisant que les représentants de l'administration sont ceux siégeant au comité social territorial ;

Vu l'arrêté n°2022-75 du 30 décembre 2022 modifiant la composition du comité social territorial ;

**Vu** les modifications de l'organigramme du SDIS44, et notamment la nomination du nouveau directeur administratif et financier qui est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les représentant de l'administration sont ceux siégeant en comité social territorial :

#### <u>Titulaires</u>

M. Bernard LEBEAU - Président
Mme Fabienne PADOVANI
M. Thierry DEVILLE
Cgl Stéphane MORIN
Méd-Chef Classe exceptionnelle Michel WEBER
Lcl Frank BLANCHET

#### <u>Suppléants</u>

M. Bertrand CHOUBRAC

M. Pascal BOLO

M. Rodolphe AMAILLAND

Col David GIRET

M. Olivier FAURE

Lcl Jérôme PETITGAS

**ARTICLE 2**: Il est précisé que le nombre des représentants de l'administration étant inférieur à 7 titulaires, le Conseil d'administration a désigné 1 titulaire et 1 suppléant parmi les membres à voix délibérative de ce conseil, à savoir :

#### Titulaire

Mme Lydia MEIGNEN

#### Suppléant

Mme Karine FOUQUET

#### ARTICLE 3 : sont élus en qualité de représentants du personnel <u>au comité consultatif départemental des</u> sapeurs-pompiers volontaires:

ARTICLE 4 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté

**Titulaires** 

Mme Jennifer GREMAUD

Mme Anne ROBIN

M. Mickael BERTHO

M. Fabrice COLAS

Loire-Atlantique.

Mme Peggy LESEAULT

M. Serge LE BOULICAULT

M. Thomas ORDRENNEAU

#### Suppléants

M. Laurent BARIL

M. Thierry GUILBAUD

M. Sébastien CHARPENTIER

Mme Stéphanie MARQUER

qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de

Fait à La Chapelle sur Erdre le

D 2 JAN. 2025

Le Rrésident du Conseil d'administration

Michel MÉNARD



A-2025-04

<u>Désignation des représentants de l'administration et du personnel aux commissions administratives paritaires</u>

#### ARRÊTÉ

# LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code général de la Fonction publique, et notamment les articles L261-2 à L261-7, L262-1 à L262-2 et L262-5 à L262-6,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentativité des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la Fonction publique territoriale,

Vu les résultats des élections professionnelles organisées le 8 décembre 2022,

Vu les tirages au sort organisés le 8 décembre 2022 pour les commissions administratives paritaires des Personnels administratifs et techniques de catégorie A et B,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations des représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires,

#### ARRÊTE:

ARTICLE 1 : sont désignés en qualité de représentants du SDIS au sein des commissions administratives paritaires :

#### Personnels administratifs et techniques - Catégorie A, B et C:

Titulaires
M. Bernard LEBEAU - Président
Mme Sylvie GOSLIN
M. Jérôme ALEMANY
Mme Fabienne PADOVANI

<u>Suppléants</u>

M. Bertrand CHOUBRAC Mme Nelly SORIN M. Hervé COROUGE Mme Myriam BIGEARD

#### Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie A et B :

<u>Titulaires</u>
M. Bernard LEBEAU - Président
M. le Préfet
Mme Lydia MEIGNEN
Mme Fabienne PADOVANI

Suppléants

M. Hervé COROUGE M. Bertrand CHOUBRAC Mme Nelly SORIN Mme Myriam BIGEARD

### Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie C:

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20250102-A-2025-04B-AR Date de télétransmission : 15/01/2025 Date de réception préfecture : 15/01/2025

**Titulaires** 

M. Bernard LEBEAU - Président

M. Hervé COROUGE Mme Lydia MEIGNEN Mme Fabienne PADOVANI M. Jean-Yves PLOTEAU Mme Sylvie GOSLIN

**Suppléants** 

M. Bertrand CHOUBRAC Mme Nelly SORIN Mme Myriam BIGEARD Mme Louise PAHUN M. Fabien GRACIA M. Erwan BOUVAIS

ARTICLE 2 : sont élus en qualité de représentants du personnel des commissions administratives paritaires :

# Personnels administratifs et techniques - Catégorie A :

**Titulaires** 

M. Loïc PLANET M. Fabrice NIEL Mme Sandrine HERVY Mme Dominique OLLIVIER <u>Suppléants</u>

M. Régis LE GALL Mme Sophie TOLMER M. Denis JAHAN Mme Bouchra KETTANI

### Personnels administratifs et techniques - Catégorie B:

**Titulaires** 

Mme Stéphanie HIMBERT Mme Françoise THIEBAUD M. Thomas RELANDEAU M. Philippe RAIMBAUD

Suppléants

Mme Fabienne PAIRAUD M. Hervé TIEUX Mme Corinne TURBEAUX Mme Agnès FOUQUE

### Personnels administratifs et techniques - Catégorie C:

**Titulaires** 

M. Patrice BONHOMME M. Luc PAUL

M. David LUCIANI Mme Aude RICHARD

#### **Suppléants**

Mme Mireille PLUMEJEAU M. Didier GREAU M. Amaury DEPAEPE Mme Sandra GARCIA

### Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie A :

**Titulaires** 

M. Thierry ROLLAND M. Yves GUENNEGAN M. Pascal BOIVIN Mme Florence PIZEL

#### Suppléants

M. Dany JAULIN M. Erwan POULIQUEN M. Jérôme LANGLOIS M. Yann WINCKEL

### Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie B :

**Titulaires** 

M. Erwan THIBAULT M. Aurélien LAVAULT M. Bertrand SANDRAS M. Patrick LELONG

#### **Suppléants**

M. Serge CALCAGNO M. Lionel LAVOQUER M. Julien FAUCHART Mme Anne-Sophie GREGOIRE

#### Sapeurs-pompiers professionnels - Catégorie C :

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20250102-A-2025-04B-AR Date de télétransmission : 15/01/2025 Date de réception préfecture : 15/01/2025

**Titulaires** 

M. Jonathan GAZEAU

M. Luis DIAS

M. Michel BUISSON

M. Johnny MONNIER

M. Bertrand BOURDILLEL

M. Jean-Claude PAGEOT

**Suppléants** 

M. François PINEAU

M. Olivier GUIHENEUF

M. Rémi LEGUY

M. Antoine LUCAS

Mme Aurélia DAKHROU QUANTIN

M. Véran HERTEL

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le Département et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à la Chapelle Sur Erdre, le

0 2 JAN. 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Michel MÉNARD



Arrêté A-2025-05 Arrêté portant délégations de signature

#### ARRÊTÉ

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

**VU** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1424-27, L 1424-30 et L. 1424-33,

**VU** le procès-verbal de l'élection de Monsieur Michel MENARD en qualité de Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique le 1<sup>er</sup> juillet 2021,

**VU** la délibération du Conseil d'Administration du 20 juillet 2021 portant délégation d'attributions au Président,

**VU** les délibérations du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique portant modifications de l'organisation fonctionnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique,

VU le tableau des emplois,

VU l'arrêté n° A-2024-01 du 5 février 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°1 A-2024-16 du 1er mars 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°2 A-2024-23 du 3 mai 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°3 A-2024-37 du 1er septembre 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°4 A-2024-47 du 14 octobre 2024 portant délégations de signature,

VU l'arrêté modificatif n°5 A-2024-54 du 9 décembre 2024 portant délégations de signature,

**CONSIDERANT** que l'organisation fonctionnelle et territoriale du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique impose un dispositif de délégation de signature afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et de sa continuité,

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRÊTE

#### **SECTION I : Direction Générale**

#### ARTICLE 1er:

Délégation de signature est donnée au Contrôleur général Stéphane MORIN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique, à l'effet de signer tous actes, documents, arrêtés, conventions, décisions et correspondances administratives, tous documents relatifs à la préparation, la

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20241226-A-2025-05-AR Date de télétransmission : 06/01/2025

passation, l'exécution, le règlement et la modification de tout marché public et accordicadre conclued issue d'une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 1° et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et dont le montant est inférieur à 90 000 € hors taxes, toutes pièces comptables, entrant dans le champ d'application de l'article L. 1424-30 alinéa 1<sup>er</sup> du Code général des collectivités territoriales, à <u>l'exclusion</u> des délibérations, des arrêtés portant recrutement ou avancement de grade pour les officiers de sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A et les personnels administratifs et techniques de catégorie A, des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers professionnels dans les emplois de chef de groupement et assimilé, ainsi que dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours et des arrêtés de nomination des sapeurs-pompiers volontaires dans les emplois de chef de centre d'incendie et de secours.

#### **ARTICLE 1 bis**:

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée, sans restriction par le Colonel David GIRET, Directeur Départemental Adjoint.

#### ARTICLE 2:

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par Monsieur Olivier FAURE Directeur Administratif et Financier, Directeur des Moyens Fonctionnels.

#### **ARTICLE 3**:

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Jérôme PETITGAS, Chef d'Etat-Major, Directeur des Moyens Opérationnels.

#### **ARTICLE 4**:

La délégation de signature consentie à l'article 1 du présent arrêté est exercée par le Lieutenant-colonel Frank BLANCHET, Directeur des Ressources Humaines.

#### SECTION II: Groupements fonctionnels et territoriaux

#### **ARTICLE 5**:

Délégation de signature est donnée aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Chefs de Groupements Territoriaux, Adjoints aux Chefs de Groupements Fonctionnels, Adjoints aux Chefs de Groupements Territoriaux, Chefs de Service, adjoints aux chefs de service, chefs de bureau, chefs de cellule, Chefs de Mission de Groupements Fonctionnels et de Groupements Territoriaux, ainsi qu'aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaîne de commandement des opérations de secours, dans les conditions énoncées aux articles 6 à 18 ci-après.

#### **ARTICLE 6**:

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est limitée aux attributions correspondant aux fonctions des Officiers de Sapeurs-Pompiers et autres fonctionnaires territoriaux concernés au sens de l'organigramme du SDIS, conformément aux dispositions de l'article 18 ci-après, sous réserve des dispositions spécifiques relatives aux fonctions des officiers de sapeurs-pompiers professionnels composant la chaine de commandement des opérations de secours.

#### **ARTICLE 7:**

La délégation énoncée à l'article 5 est donnée pour l'ensemble des délégataires visés à l'article 18 ci-après en vue de signer :

- les visas des certificats de paiement et de toutes pièces nécessaires à l'élaboration des mandats proposés à la signature de l'ordonnateur,
- les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine mobilier ou immobilier dont ils ont la responsabilité,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par leur hiérarchie,

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20241226-A-2025-05-AR Date de télétransmission : 06/01/2025

- sur instruction du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secons de l'Original des Départemental Adjoint, ou du Chef d'Etat-Major, ou de la Directrice Administrative et Financière, ou du Directeur des Ressources Humaines, les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

#### ARTICLE 8:

La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée au Capitaine Cédric CROTTE, Chef du Bureau Analyse des Données Opérationnelles et Précontentieux, officier au Groupement Opérations, en vue de signer :

- Les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;
- Les dépôts de plaintes visant le cas échéant des faits de communication ou de divulgation d'une fausse information faisant croire à un sinistre et de nature à provoquer l'intervention inutile des secours ;
- Les comptes rendus d'intervention soumis au droit d'accès prévu par les articles L. 311-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux sapeurs-pompiers volontaires officiers et sous-officiers visés à l'annexe 1 du présent arrêté exerçant les fonctions de chef de centre d'incendie et de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de Secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les dépôts de plainte tendant à protéger le patrimoine immobilier et mobilier dont ils ont la responsabilité.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de centre d'incendie et de secours en vue de signer les conventions d'utilisation de sites de manœuvre ponctuelle pour les manœuvres de la garde dans un établissement extérieur, ainsi que les conventions des séquences d'observation en milieu professionnel pour les élèves de classe de 3ème dans leur CIS.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux officiers de sapeurs-pompiers professionnels visés à l'annexe 2 du présent arrêté et amenés à exercer les fonctions de chef de colonne dans le cadre de la chaine de commandement des opérations de secours, en vue de signer les dépôts de plainte tendant à protéger les personnels du Service d'Incendie et de secours dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.
- La délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée au chef du groupement Support Ecole en vue de signer les conventions conclues avec les communes et EPCI pour l'utilisation gratuite de leurs piscines et autres équipements sportifs pour l'entrainement physique des sapeurs-pompiers.
- Délégation de signature est en outre accordée au Responsable de la sécurité des systèmes d'information et de la veille numérique (Monsieur Nicolas NOEL), au Chef du groupement solutions numériques (Lieutenant-colonel Christophe POIRIER) et à son adjoint (Monsieur Denis JAHAN), en vue de signer les dépôts de plainte pour atteinte à un système de traitement automatisé de données mentionnée aux articles 323-1 à 323-3-1 du Code pénal.
- Délégation de signature est donnée au Commandant Vincent LE LANNIC, chef du service des équipes spécialisées, à l'effet de signer les actes suivants :
  - Ordres de mission des personnels des équipes spécialisées ;
  - Ordres préparatoires de stages des équipes spécialisées ;
  - Engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite des crédits alloués au Groupement du Soutien Technique et Logistique et au Service formation de la DRH pour les équipes spécialisées;
  - Documents relatifs aux astreintes du personnel des équipes spécialisées ;
  - Listes d'appel et d'émargement des stagiaires FMA équipe Cyno à indemniser ;
  - Courriers aux responsables de piscines publiques pour des demandes d'accès en vue de la préparation au recyclage BNSSA des personnels concernés des équipes spécialisées ;
  - Courriers aux personnels sapeurs-pompiers des équipes spécialisées, relatifs aux à l'arrêt de spécialité ou à l'intégration dans la spécialité ;
  - Courriers de demande d'autorisation d'utilisation de sites de manœuvre.
  - Conventions relative à l'utilisation ponctuelle de sites de manœuvre pour les manœuvres/exercices des équipes spécialisées.

■ Délégation de signature énoncée à l'article 5 est accordée aux chefs de groupements territoriaux en vue de signer les conventions d'utilisation de locaux et installations dans les CIS par des associations sportives de sapeurs-pompiers et des unités de police et gendarmerie.

#### ARTICLE 9:

En outre, dans les limites fixées aux articles 5 et 6 ci-dessus, les Chefs de Groupements Fonctionnels et Territoriaux reçoivent délégation pour signer :

- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par leur hiérarchie,
- les ordres de mission temporaires dans le département et les certifications des frais de déplacement associés concernant le personnel placé sous leur autorité,
- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personnel placé sous leur autorité.

#### **ARTICLE 10:**

En outre, les Chefs de Groupements Fonctionnels reçoivent délégation pour signer :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15.000 € HT,
- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 15.000
   € HT par engagement.
- pour les engagements juridique et comptable de dépenses relatifs aux marchés de téléphonie et de réseaux, ce seuil est porté à 50.000 € HT, la délégation de signature étant attribuée au Chef du Groupement des Solutions Numériques.

En outre, le Chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique et son Adjoint reçoivent délégation pour signer les constats amiables d'accident automobile impliquant un véhicule terrestre à moteur du SDIS.

En outre, les chefs de groupements territoriaux reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, dans la limite des crédits ouverts au budget pour leurs groupements respectifs ainsi que les courriers adressés aux maires des communes et présidents des EPCI compétents en matière de défense extérieure contre l'incendie (DECI) et relatifs à la transmission des comptes rendus des reconnaissances opérationnelles des points d'eau d'incendie.

En outre, les chefs de groupement de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 11:**

Outre les délégations mentionnées aux articles 7 à 10, reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions :

- le Chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique,
- le Chef du Groupement Bâtiments et Infrastructures,
- le Chef du Groupement des Solutions Numériques,

afin de signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 15.000 € HT par engagement.

Le chef du Groupement du Soutien Technique et Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession;
- Certificats de situation administrative;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « Vendu le (jour/mois/année/heure) » ou « Cédé le (jour/mois/année/heure) »;
- Mandats de vente au commissaire-priseur dans le cadre de ventes aux enchères publiques *(étendu aux autres biens mobiliers)*.

#### **ARTICLE 12:**

En cas d'absence ou d'empêchement du Chef de Groupement, ou de vacance de l'emploi afférent, même délégation que celle mentionnée aux articles 9 à 11 est donnée au Chef de Groupement Adjoint.

#### **ARTICLE 13**:

Délégation de signature est donnée à Madame Céline FICHET, Directrice Déléguée à la Communication et aux Relations Institutionnelles, et au Capitaine Stephen GRASSET, chef du bureau des actions citoyennes dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

Délégation de signature est donnée au Capitaine Stephen GRASSET pour signer les attestations de stage pour formation des engagés du service civique ainsi que les contrats d'engagement en mission d'intérêt général (MIG) du service national universel (SNU).

Délégation de signature est donnée au 5 Chef du Bureau du Volontariat, pour la signature :

- des courriers et attestations relatives à la mise en œuvre du dispositif de mécénat au profit des employeurs privés au titre de la mise à disposition de salariés sapeurs-pompiers volontaires pendant les heures de travail à titre gratuit au profit du SDIS.
- des attestations de formation délivrées à l'issue des journées d'incorporation des SPV

#### **ARTICLE 14:**

Outre la délégation consentie à l'article 7, les chefs des services du Groupement des Solutions Numériques :

- Administration et Pilotage,
- Infrastructure,
- Applications et usages numériques,

reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement et en section d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement.

#### **ARTICLE 15:**

Outre la délégation consentie à l'article 7, les chefs des services du Groupement du Soutien Technique et Logistique :

- Administration et Finances,
- Véhicules,
- Chaîne Logistique,
- Matériel et Habillement,

Reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7 500 € HT par engagement,

Reçoivent délégation, dans la limite de leurs attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section d'investissement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

Le chef du Service Véhicules du Groupement du Soutien Technique et Logistique reçoit par ailleurs délégation afin de signer les documents suivants à l'occasion de cessions de véhicules :

- Certificats de cession ;
- Certificats de situation administrative;
- Certificats d'immatriculation, barrés avec la mention « Vendu le (jour/mois/année/heure) » ou « Cédé le (jour/mois/année/heure) »

#### **ARTICLE 16:**

En outre, les chefs de groupements et de services de la Direction des Ressources humaines reçoivent délégation pour signer les documents relatifs à la gestion du personnel conformément à l'annexe 3 du présent arrêté.

#### **ARTICLE 17:**

Outre la délégation consentie à l'article 7, Madame Sylvie EVEN, Cheffe du Service Gestion du Patrimoine du Groupement Bâtiment et Infrastructures, reçoit délégation, dans la limite de ses attributions, pour signer les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement, et en section d'investissement, dans la limite de 3.000 € HT par engagement.

#### ARTICLE 17 bis:

Monsieur Sébastien CASTAGNE, chef du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, Monsieur Christophe JOLY, chef de cuisine au sein du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, ainsi que Monsieur Patrick COQUEREAU, Chef de cellule opérations multi-sites au sein du Service moyens généraux du Groupement ressources administratives et juridiques, reçoivent délégation pour signer les engagements juridiques et comptables relatifs à la commande de denrées alimentaires, dans la limite de 3 000 € TTC par engagement.

#### ARTICLE 18:

Pour l'application des articles 5 à 17 bis ci-dessus, sont délégataires, les Officiers de Sapeurs-Pompiers, autres fonctionnaires territoriaux et agents publics suivants :

#### A) CHEFS DE GROUPEMENT ET CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINTS :

#### 18.0. DIRECTION GENERALE

Chef du Groupement Pilotage et Synergie ✓ poste vacant

Directrice Déléguée à la Communication et aux

Relations Institutionnelles 

✓ Madame Céline FICHET

#### 18.1. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS:

Chef du Groupement Ressources Administratives et Juridiques ✓ Monsieur Philippe SIMON-LE GUERN

Chef du Groupement Finances ✓ Monsieur Pascal BLUTEAU

Chef du Groupement Bâtiments & Infrastructures ✓ Lieutenant-colonel Christophe MAHE

Chef du Groupement des Solutions Numériques ✓ Lieutenant-colonel Christophe POIRIER

Adjoint au Chef du Groupement des Solutions Numériques ✓ Monsieur Denis JAHAN

#### 18.2. DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS :

Chef du Groupement Opérations ✓ Lieutenant-colonel Lionel AREN

Adjoint au Chef du Groupement Opérations et chef du service ✓ Commandant David REGNOUF

performance opérationnelle

Chef du Groupement Prévention ✓ Lieutenant-Colonel Stephen DABAS

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de télétransmission : 06/01/2025
Date de réception préfecture : 06/01/2025
Commandant Christophe BERINGUIER

#### Adjoint au chef de groupement Prévention V Commandant Christophe BERING

Chef du Groupement du soutien technique et Logistique ✓ Lieutenant-colonel Pierre-Yves GUENEGO

Adjoint au Chef du Groupement du soutien technique et ✓ Commandant Hugo BOSSIS logistique - Chef du service équipement du sapeur-pompier

#### 18.3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES:

Chef du Groupement Gestion des Emplois et Parcours ✓ Lieutenant-colonel Frédéric PIETERS Professionnels

Adjoint au chef du Groupement Gestion des Emplois et ✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE Parcours Professionnels

Chef du Groupement Administration du Personnel ✓ Madame Marine MOUGIN-AVRIL

Chef du Groupement Support Ecole ✓ Lieutenant-colonel Sébastien LACOSTE

Adjoint au Chef du Groupement Support Ecole 

√ Commandant Jean-Christophe CHEVALIER

#### 18.4. GROUPEMENTS TERRITORIAUX:

Chef du Groupement SUD ✓ Lieutenant-colonel Samuel RUSSEAU

Adjoint au Chef du Groupement SUD ✓ Commandant Fabrice RYCKEWAERT

Chef du Groupement OUEST ✓ Lieutenant-colonel Fredy JAULIN

Adjoint au Chef du Groupement OUEST ✓ Commandant Yvan BUAUD

Chef du Groupement NORD ✓ Lieutenant-colonel Pascal MARIGIL

Adjoint au Chef du Groupement NORD ✓ Commandant Jean-Noël THOMAZEAU

# B) <u>CHEFS DE SERVICE - CHEFS DE BUREAU – CHEFS DE CELLULE DE GROUPEMENTS FONCTIONNELS</u> ET TERRITORIAUX :

#### 18.5. DIRECTION GENERALE:

Bureau des Actions Citoyennes

Chef du Bureau Actions Citoyennes ✓ Capitaine Stephen GRASSET

Bureau du Volontariat

Chef du Bureau Volontariat ✓ Poste vacant

Bureau Sûreté

Responsable de la sécurité des systèmes d'information et veille ✓ Monsieur Nicolas NOEL

numérique

Groupement Pilotage et Synergie

Chef du Service Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ✓ Madame Marie-Laure JEHANNO

Responsable de la Mission Qualité de Vie au Travail ✓ Madame Sophie TOLMER

√ Monsieur Denis JAHAN

√ Monsieur Franck GADDI

#### 18.6. DIRECTION DES MOYENS FONCTIONNELS:

#### **Groupement Ressources Administratives et Juridiques**

Chef du Service Juridique et Assurances	✓ Madame Gwenaëlle PERICO
Chef du Service Moyens Généraux	✓ Monsieur Sébastien CASTAGNE
Chef du Service Marchés Publics	✓ Monsieur Vincent RAUTURIER
Chef de cellule opérations multi-sites	✓ Monsieur Patrick COQUEREAU
Chef de cuisine	✓ Monsieur Christophe JOLY

#### **Groupement Finances**

Chef du Service Exécution Budgétaire	✓ Monsieur Julien LEBRAS
Chef du Service Elaboration Budgétaire et Système d'Information Finances	✓ Madame Françoise GAILLARD
Chef du Service Ressources Financières et Contrôle de gestion	✓ Madame Isabelle GAZENGEL

#### **Groupement Bâtiments et Infrastructures**

droupement batiments et innastructures	
Chef du Service Gestion du patrimoine et adjointe au chef de groupement	✓ Madame Sylvie EVEN
Chef du service administration, finances et marchés publics	✓ Monsieur Romuald RAISON
Groupement des Solutions Numériques	
Chef du Service Administration et Pilotage	✓ Madame Dominique OLLIVIER
Chef du Service Infrastructure	✓ Monsieur Loïc PLANET

#### 18.7. <u>DIRECTION DES MOYENS OPERATIONNELS</u>:

Chef du Service assistance utilisateurs

Chef du Service Applications et Usages Numériques

Service	des éa	uipes sp	écialisées
00:1:00	0.00	5 P C C C P	00.0000

Chef du service des équipes spécialisées	$\checkmark$	Commandant Vincent LE LANNIC
--	--------------	------------------------------

#### **Groupement Opérations**

Chef du Service CTA/CODIS	✓ Commandant Pierre GOZDEK
Adjoint au chef du CTA – CODIS et Chef du bureau ressources humaines et formation	✓ Capitaine Benoît GARAUD
Chef du Service Préparation Opérationnelle	✓ Commandant Franck DELAMARRE
Chef du bureau de la planification	√ Capitaine Sébastien GOUBAUD

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de télétransmission : 06/01/2025
Date de réception préfecture
044-284400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de réception préfecture
1 06/01/2025
Date de réception en préfecture
044-2844400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de réception en préfecture
044-2844400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de réception en préfecture
044-2844400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de réception en préfecture
044-284400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de réception préfecture : 06/01/2025
Date de réception préfecture : 06/01/2025
Date de réception préfecture : 06/01/2025 opérationnels

Chef du Service Système Informations Géographiques

√ Madame Anne CARREZ

Chargé de mission ingénierie et études prospectives

✓ Madame Nadia EMERIAU

#### **Groupement Prévention**

Chef du Service ERP-IGH et Adjoint au chef de groupement

Prévention

✓ Commandant Christophe BERINGUIER

Chef du Bureau Prévention Groupement Nord

✓ Poste vacant

Chef du Bureau Prévention Groupement Ouest

√ Capitaine Thierry CHAUVIN

Chef du Service Prévention Groupement Sud

√ Commandant Florence PIZEL

#### Groupement soutien technique et logistique

Chef du Service Administration, Finances et commande publique

√ Madame Laurence BOSSARD

Chef du Service Véhicules

√ Commandant Alexis LHERMET

Chef du Service équipement du sapeur-pompier et Adjoint au Chef du Groupement du soutien technique et logistique

√ Commandant Hugo BOSSIS

Chef du Service équipement général et flux Logistique

✓ Monsieur Fabrice NIEL

#### 18.8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES:

Chef du Service recrutements, emplois et compétences et Adjoint au chef du Groupement Gestion des Emplois et Parcours Professionnels

✓ Monsieur Gaël VILLENEUVE

Adjointe au chef du Service recrutements, emplois et compétences

√ Madame Virginie FLEURANCE

Chef du Service développement des compétences et systèmes d'information

✓ Commandant Léo PASQUEREAU

Chef du Service Action Sociale

√ Madame Marie-Pierre GEVAUDAN

Chef du Service Contrôle de Gestion et Prospectives RH

✓ Monsieur Olivier DUPOND

Chef du Service Gestion des SPP/PATS

✓ Madame Flore MOREAU

Chef du Service Gestion des SPV et indemnisation

✓ Madame Cécile GUILLEMAND

Chef du Service Instances Consultatives

√ Madame Rachel LE MEN

Chef du Service Conception et coordination

✓ Commandant Jean-Christophe CHEVALIER

Chef du Service Mise en Œuvre des Formations

√ Commandant Erwan POULIQUEN

#### 18.9. GROUPEMENTS TERRITORIAUX:

#### **Groupement SUD**

Chef du Service Opérations

✓ Commandant Jean-Baptiste FLOCH

	C:+-	l:	C	ا أمانا	DOI	
v 1	Lanita	∥rı₽	Sanc	ırıme	K()(	ICARD

Chef du Bureau Ressources Humaines

Chef du Bureau Technique

- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Gouzé
- Adjoint au Chef du CIS de Nantes Gouzé
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Rezé
- Adjoint au Chef du CIS de Rezé
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Nantes Nord
- Adjoint au Chef du CIS de Nantes Nord
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Herblain
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vertou

- √ Capitaine Alexandre CORBE
- ✓ Commandant Daniel LANNOU
- √ Capitaine Erwan THIBAULT
- ✓ Commandant Nicolas LERAY
- √ Capitaine Adrien LORGEOUX
- ✓ Commandant Michaël GUET
- √ Capitaine Aurélien FANEL
- ✓ Commandant Pascal BOIVIN
- √ Capitaine Alexandre MALLARD
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carquefou
- Adjoint au Chef du CIS de Carquefou

- ✓ Capitaine Thomas LE SOMMER
- √ Lieutenant h.c Marc GAZILLE
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Bouguenais
- Adjoint au Chef du CIS de Bouguenais

- ✓ Lieutenant h.c David DEROCHE
- ✓ Lieutenant 1ère cl. William JAQUET
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Clisson
- Adjoint au Chef du CIS de Clisson

- ✓ Lieutenant h.c Ronan VINAY
- ✓ Lieutenant 1<sup>ère</sup> cl. Thomas BODINEAU
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours du Loroux-Bottereau
- ✓ Lieutenant 2<sup>e</sup> cl. Frédéric HERVE

#### **Groupement OUEST**

- Chef du Service Opérations
- Chef du Bureau Technique
- Chef du Bureau Ressources Humaines

- √ Commandant Yves GUENNEGAN
- √ Capitaine Jérôme LANGLOIS
- √ Capitaine Christophe GARNIER
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Nazaire
- Adjoint au Chef du CIS de Saint-Nazaire

- √ Commandant Tony DELAPRE
- √ Capitaine Jérémie BLIN
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de La Baule-Guérande
- Adjoint au Chef du CIS La Baule-Guérande

- √ Capitaine Laurent ALLAIN
- ✓ Lieutenant 1ère cl. Olivier DECEVRE
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornichet
- Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Savenay
- Adjoint au Chef du CIS de Savenay

- ✓ Lieutenant h.c Christophe FERRAND
- √ Lieutenant 2<sup>e</sup> cl. Samuel HASPOT
- ✓ Lieutenant 2e cl. Sylvain DOGUET

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pontchâteau	l
Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Pornic	
Adjoint au Chef du CIS de Pornic	

✓ Lieutenant 1 <sup>ère</sup>	cl.	Philippe	<b>LAVARENNE</b>
-------------------------------	-----	----------	------------------

- ✓ Lieutenant Rémi LAVOQUER
- ✓ Lieutenant h.c Jean-Claude CHINELLATO

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de St Brévin les Pins Adjoint au Chef du CIS de St Brévin les Pins

- ✓ Capitaine Pierre BAUMLIN
- ✓ Lieutenant h.c Fabien JAUTROU

#### **Groupement NORD**

Chef du Bureau Opérations

Chef du Bureau de la planification

Chef du Bureau Technique

Chef du Bureau Ressources Humaines

Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant

Adjoint au Chef du CIS de Châteaubriant

Chef du Centre d'Incendie et de Secours d'Ancenis

Adjoint au Chef du CIS d'Ancenis

✓ Lieutenant h.c Yohann PERROT

√ Capitaine Sébastien GOUBAUD

✓ Lieutenant h.c Arnaud GENTIL

√ Capitaine Yann WINCKEL

√ Capitaine Eztitxu ESPONDE

✓ Poste vacant

√ Lieutenant h.c Anne-Sophie GREGOIRE

✓ Poste vacant

#### **SECTION III : Service de Santé et de Secours Médical**

#### **ARTICLE 19:**

Délégation est donnée au Médecin de sapeurs-pompiers professionnels de classe exceptionnelle, Médecin-Chef Départemental et Directeur du Service de Santé et de Secours Médical, Monsieur Michel WEBER afin de signer, dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par le Président ou le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- les convocations à la Commission Médicale Consultative,
- les procès-verbaux des réunions de cette Commission,
- les décisions se rapportant à la mise en œuvre des conclusions de cette Commission,
- les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,

Accusé de réception en préfecture
044-284400017-20241226-A-2025-05-AR
Date de télétransmission : 06/01/2025
COTION CONTROL PROPERSION DE PROPE

- les documents relatifs aux heures supplémentaires, aux astreintes et aux congés du personné paré sous son autorité,
- la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service.
- les conventions pour l'accueil de stagiaires non rémunérés

#### ARTICLE 20:

Même délégation est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement du Médecin-Chef Départemental, au Médecin-Chef Départemental Adjoint *(poste vacant)*.

#### **ARTICLE 21:**

Délégation est donnée à Madame Sophie KERAEL, Cheffe du service administration finances - démarche qualité, afin de signer, dans la limite de ses attributions, les engagements juridiques et comptables de dépenses, en section de fonctionnement, dans la limite de 3 000 € HT par engagement.

#### **ARTICLE 22:**

Délégation est donnée à la Pharmacienne de sapeur-pompier professionnel de classe exceptionnelle : Madame Géraldine GUERIN, Pharmacienne-cheffe afin de signer, tout document relatif à ses compétences et dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- -Tout marché public et accord-cadre dont le montant est inférieur à 15 000 € HT, l'engagement juridique et comptable de dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 15 000 € HT par engagement,
- -les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par sa hiérarchie,
- -les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par sa hiérarchie,
- -la certification matérielle et conforme des copies de tous documents,
- -les courriers destinés aux médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers,
- -les vacations des Sapeurs-Pompiers Volontaires affectés au Service de Santé et de Secours Médical,
- -les ordres de mission temporaires et les certifications des frais de déplacement concernant le personnel placé sous son autorité,

#### Article 22 bis:

Délégation est donnée à la Pharmacienne de sapeur-pompier professionnel Hors-classe : Madame Véronique DE LA TRIBOUILLE, Pharmacienne gérante, afin de signer, tout document relatif à ses compétences et dans les limites des attributions du Service de Santé et de Secours Médical :

- -les documents correspondant à la mise en œuvre de procédures validées par sa hiérarchie,
- -les documents correspondant à la mise en œuvre de décisions prises par sa hiérarchie,
- -la certification matérielle et conforme des copies de tous documents utiles à la bonne marche du service,
- -l'engagement juridique et comptable des dépenses, en sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7.500 € HT par engagement

#### **ARTICLE 23:**

Le présent arrêté entrera en vigueur dès qu'il aura revêtu un caractère exécutoire.

A cette date, l'arrêté A-2023-02 ainsi que les arrêtés ultérieurs l'ayant modifié seront abrogés.

#### **ARTICLE 24:**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et Monsieur le Payeur Départemental sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de Loire-Atlantique.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre,



Michel MENARD Président du conseil d'administration 26 déc. 2024

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

# Annexe n° 1 p 1 - Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre		
NORD	ABBARETZ	Lieutenant Emmanuel PAILLUSSON		
SUD	AIGREFEUILLE S/MAINE	Capitaine Cédric MOREAU		
OUEST	ASSERAC	Lieutenant Alan LE CARFF		
NORD	BLAIN	Capitaine Mathieu CABELGUEN		
SUD	BOUAYE	Lieutenant Bruno HAMELIN		
SUD	BOUGUENAIS	Lieutenant Anthony RENAUD		
OUEST	BOURGNEUF EN RETZ	Lieutenant Philippe SACHOT		
SUD	BOUSSAY	Lieutenant Pascal RICHARD		
NORD	BOUVRON	Capitaine Thierry GUILBAUD		
SUD	BRAINS	Lieutenant Frédéric CHAUVET		
OUEST	CAMPBON	Lieutenant Sylvain BONNAUDET		
SUD	CHATEAU-THEBAUD	Lieutenant Frédéric CHOUTEAU		
SUD	CLISSON	Lieutenant Freddy PELLERIN		
NORD	CONQUEREUIL	Lieutenant Patrice GROLLIER		
SUD	COUERON	Lieutenant Kenny DIVARD		
NORD	DERVAL	Lieutenant Régis LEBLAY		
OUEST	DONGES	Capitaine Fabrice DROLLON		
NORD	FAY DE BRETAGNE	Lieutenant Nicolas LECOURT		
NORD	FEGREAC	Lieutenant Sylvain GUIHO		
NORD	GUEMENE PENFAO	Lieutenant Jonathan GIRARD		
OUEST	GUENROUET	Lieutenant Jérôme TILLARD		
OUEST	HERBIGNAC	Lieutenant Laurent DRENO		
NORD	HERIC	Capitaine Marc JULIENNE		
SUD	INDRE	Lieutenant Fabien AUDAIRE		
NORD	JOUE S/ERDRE	Lieutenante Peggy LESEAULT		
OUEST	LA BERNERIE EN RETZ	Capitaine Pascal RENAUD		
SUD	LA CHAPELLE BASSE MER	Adjudant-chef Nicolas TERRIEN		
OUEST	LA CHAPELLE DES MARAIS	Capitaine Didier PERRAUD		
SUD	LA CHOLTIERE	Lieutenant Didier BONIN		
SUD	LA MONTAGNE	Capitaine Gilles TOUMANIANTZ		
SUD	LA PLANCHE	Lieutenant Stéphane MORIN		
OUEST	LA TURBALLE	Lieutenant Bernard CADIET		
OUEST	LE CROISIC	Lieutenant Geoffrey BENIGUE		
SUD	LE PALLET	Lieutenant Philippe FONTENEAU		
SUD	LE PELLERIN	Lieutenant Steeve VAILLANT		
OUEST	LE POULIGUEN	Capitaine Yoann LAMBALLAIS		
SUD	LEGE	Adjudant Anthony GOUPILLEAU		
NORD	LES TOUCHES	Lieutenant Frédéric GARAUD		
NORD	LIGNE	Lieutenant Dimitri MILLET		
SUD	MACHECOUL ST MEME	Capitaine Pascal BOUCARD		
NORD	MESANGER	Adjudant-chef Christian GUILLON		

# Annexe n° 1 p 2- Liste des Sapeurs-Pompiers Volontaires Officiers et Sous-Officiers exerçant les fonctions de Chef de Centre d'Incendie et de Secours

Groupement	Centre d'Incendie et de Secours	Chef de centre	
OUEST	MESQUER (DU MES)	Capitaine Fabrice LEVAZEUX	
OUEST	MISSILLAC	Capitaine Olivier GICQUIAUD	
NORD	MOISDON LA RIVIERE	Lieutenant Sébastien FORGET	
OUEST	MONTOIR DE BRETAGNE	Lieutenant Thierry BLIVET	
NORD	NORT S/ERDRE	Adjudant-chef Nicolas GAUTREAU	
NORD	NOZAY	Lieutenant Didier BOUVIER	
OUEST	PAIMBOEUF	Capitaine Cyrille LORMEAU	
NORD	PETIT MARS	Lieutenant Pierrick MOISDON	
OUEST	PORNICHET	Lieutenant Thierry LAINE	
OUEST	PREFAILLES	Adjudant-chef Nicolas VERGER	
NORD	RIAILLE	Lieutenant Jérôme NIEL	
NORD	ROUGE	Lieutenant Franck PELHATRE	
NORD	SAFFRE	Lieutenant Florent MARY	
NORD	SION LES MINES	Lieutenant Jérôme GERARD	
OUEST	ST ANDRE DES EAUX	Lieutenant Yoann MAHE	
SUD	ST COLOMBAN	Adjudant-chef Hervé HONORE	
OUEST	ST ETIENNE DE MONTLUC	Lieutenant Régis BOURBIGOT	
OUEST	ST GILDAS DES BOIS	Lieutenant Yohann BRIAND	
OUEST	ST JOACHIM	Capitaine Laurent MOREAU	
SUD	ST JULIEN DE CONCELLES	Lieutenant Laurent CALVEZ	
NORD	ST JULIEN DE VOUVANTES	Lieutenant Christophe MATHIS	
OUEST	ST LYPHARD	Lieutenant Marc ROUSSEAU	
NORD	ST MARS LA JAILLE	Lieutenant Mickael LETORT	
OUEST	ST MICHEL CHEF CHEF	Lieutenant Sébastien CHARPENTIER	
OUEST	ST PERE EN RETZ	Adjudant-chef Maxime LANDAIS	
SUD	ST PHILBERT DE GRAND LIEU	Capitaine Laurent TENAUD	
OUEST	STE PAZANNE	Lieutenant Denis SALAUD	
NORD	TREFFIEUX	Lieutenant Morgan JULIENNE	
OUEST	TRIGNAC	Capitaine Laurent DENOUAL	
SUD	VALLET	Lieutenant Romuald NICOLAS	
NORD	VARADES	Capitaine Thierry ROBERT	
NORD	VAY	Lieutenante Mélanie HARDY	
SUD	VIEILLEVIGNE	Adjudant-chef Franck MARTIN	
NORD	VIGNEUX DE BRETAGNE	Lieutenant Fabrice OLIVEROS	

#### Annexe n° 2 -Liste des Chefs de Colonne

GRADE	NOM	PRENOM	POSITION	AFFECTATION OPERATIONNELLE
Cne	ALLAIN	Laurent	SPP	CIS La Baule Guérande
Cne	BAUMLIN	Pierre	SPP	CIS St Brévin
Cdt	BOIVIN	Pascal	SPP	CIS St Herblain
Cne	BOUCARD	Sandrine	SPP	Gpt Sud
Cdt	BUAUD	Yvan	SPP	Gpt Ouest
Cne	CHAUVIN	Thierry	SPP	Gpt Prévention Gpt Ouest
Cne	CORBE	Alexandre	SPP	Gpt Sud
Cdt	DELAPRE	Tony	SPP	CIS St Nazaire
Cne	ESPONDE	Eztitxu	SPP	CIS Châteaubriant
Cdt	FLOCH	Jean-Baptiste	SPP	Gpt Sud
Cne	GARNIER	Christophe	SPP	Gpt Ouest
Cdt	GUENNEGAN	Yves	SPP	Gpt Ouest
Cdt	GUET	Mickaël	SPP	Cis Nantes Nord
Cne	HENNEQUIN	Philippe	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cne	JUNOT	Jérôme	SPP	Gpt Prévention
Cne	LANGLOIS	Jérôme	SPP	Gpt Ouest
Cdt	LANNOU	Daniel	SPP	CIS Gouzé
Cne	LEBRETON	Mickaël	SPP	Gpt Pilotage et Synergie
Cdt	LE LANNIC	Vincent	SPP	Equipes spécialisées
Cne	LE SOMMER	Thomas	SPP	CIS Carquefou
Cdt	LERAY	Nicolas	SPP	CIS Rezé
Cdt	LHERMET	Alexis	SPP	Gpt du Soutien Technique et Logistique
Cne	MALLARD	Alexandre	SPP	Gpt Sud
Cne	MOUGIN	Arnaud	SPP	Gpt Ouest
Cdt	PASQUEREAU	Léo	SPP	GPEC
Cdt	PIZEL	Florence	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cdt	POULIQUEN	Erwan	SPP	Gpt Support Ecole
Cne	ROLLAND	Thierry	SPP	Gpt Prévention Gpt Sud
Cdt	RYCKEWAERT	Fabrice	SPP	Gpt Sud
Cdt	THOMAZEAU	Jean-Noël	SPP	Gpt Nord
Cne	WINCKEL	Yann	SPP	Gpt Nord

Annexe n° 3 –Liste des délégations de signature accordées pour les documents relatifs à la gestion du personnel

#### 1 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence		
TOUS GROUPEMENTS ET SERVICES				
Ordre de missions temporaire dans le département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint		
Ordre de mission temporaire hors département et certificat des frais de déplacement concernant le personnel du groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH		
Note de service à portée interne au groupement	Chef de groupement ou adjoint	DRH		
Marché / Bon de commande/Devis / offre d'emplois (section fonctionnement) dans la limite < 15,000 € HT	Chef de groupement ou adjoint	DRH		
Bon de commande/Devis (section fonctionnement) dans la limite < 7 500 € HT	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint		
Pièce justificative nécessaire à l'émission et à la rédaction des titres de recettes	Chef de service ou adjoint	Chef de groupement ou adjoint		
SERVICE INSTANCES CONSULTATIVES				
Toutes correspondances en lien avec la tenue des séances (transmission ODJ, dossiers)	Chef de service	DRH		

#### 2 - GROUPEMENT ADMINISTRATION DU PERSONNEL

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence	
TOUS SERVICES GAP			
Attestations, certificats et courrier (sans arbitrage décisionnel), dont :  - Demande du complément de libre choix d'activité (prestation d'accueil du jeune enfant – imprimé CAF) (SPP/PATS);  - Etat détaillé de services accomplis relatif aux éléments de carrière de l'agent (concours) (SPP/PATS);  - Etat de services relatif à l'engagement de SPV (SPV);  - Attestation paie et carrière (SPP/PATS);  - Validation CNRACL (services accomplis auprès d'une collectivité antérieure) (SPP/PATS);  - Demande d'expertise médicale et lettre d'infos à l'agent (information d'ouverture de congé longue maladie) (SPP/PATS);  - Demande de liquidation de pension normale CNRACL et prestation RAFP) (SPP/PATS);	Chef de service	Chef de groupement	

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20241226-A-2025-05-AR

**Signataire** En cas d'absence **DOCUMENTS EMIS** - Transmission dossier ATI à la CNRACL et Retraite (SPP/PATS); - Courriers divers suite accident en service commandé (CPAM, assureur, médecin, expert, agent) (SPV); - Attestations de paiement des indemnités (SPV); - Fiche de renseignement RISP (IPP suite accident en service commandé) (SPV); Demande d'inscription d'un dossier d'accident en service commandé à la commission de réforme (SPV); - Ordre de reversement – certificat administratif - Listing SPV actifs envoyé à la trésorerie - Tout courrier concernant les prestations de fin de service des SPV (sortie en capital, demande de réversion, listing SPV, attestation de service...) Demande de médaille (SPP/PATS) Attestations, certificats et courriers (avec arbitrage décisionnel), dont : - Formulaire d'autorisation de cumul d'activités à titre accessoire (SPP/PATS); - Réponse négative à une demande de temps partiel (SPP/PATS); - Mise en demeure avant résiliation d'office (SPV); Chef de groupement DRH - Attestation d'autorisation d'exercer un engagement saisonnier hors département SPV) Courrier refus REE quinquennal et attribution médailles SPV - Courrier refus engagement au candidat SPV suite avis **CCDSPV** SERVICE SPP/PATS Arrêtés de titularisation et contrats de recrutement hors Catégories B et C Catégories B et C Chef de groupement catégorie A DRH Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats: Mise à disposition; Position de détachement ; Mise en disponibilité; Chef de groupement DRH Congés bonifiés ; Imputabilité ou non imputabilité au service des accidents; Attribution ou suppression NBI. **SERVICE SPP/PATS (suite)** Arrêtés autres situations de carrière et avenants aux contrats: Renouvellement; Temps partiel: de droit signature cheffe de service/ TPSA: cheffe de gpt; Chef de service Chef de groupement Mise en congé parental, maladie, grossesse, pathologie; Demi-traitement; Réintégration / reconstitution de carrière ;. Avancement d'échelon.

Accusé de réception en préfecture 044-284400017-20241226-A-2025-05-AR

DOCUMENTS EMIS	Signataire Date de tél	étranomiceien : 06/01/2025 Deption préfecture : 06/01/2025 En cas d'absence
DOCOMENTS EIVIS	Signatane	Life cas a absence
Arrêtés d'affectation SPP officiers (catégories A et B)	Chef de groupement	DRH
Arrêtés d'appellation « sergent-chef », « adjudant- chef »	Chef de service	Chef de groupement
Courrier d'ouverture des droits MNT	Chef de service	Chef de groupement
SERVICE GESTION SPV E	T INDEMNISATION	
<ul> <li>Arrêté d'appellation de sapeur de 1ère classe, caporal-chef, sergent-chef, adjudant-chef;</li> <li>Arrêté de mutation interne et de double appartenance;</li> <li>Arrêté de suspension d'engagement;</li> <li>Arrêté de mutation interne et double appartenance</li> <li>Arrêté réengagement quinquennal</li> <li>Arrêté de maintien en activité au-delà de 60 ans</li> </ul>	Chef de service	Chef de groupement
<ul> <li>Arrêté d'avancement grade non officier</li> <li>Arrêté de nomination en qualité d'adjoint au chef de centre et de cessation de fonctions d'adjoint chef de centre (hors officier);</li> <li>Arrêté d'imputabilité ou non-imputabilité au service des accidents en service commandé</li> <li>Arrêté de cessation, résiliation (y compris d'office) et non réengagement quinquennal.</li> </ul>	Chef de groupement	DRH ou DDA ou DDSIS
Courrier au candidat de refus d'engagement	Chef de groupement	DRH

#### 3 – GROUPEMENT GESTION DES EMPLOIS ET PARCOURS PROFESSIONNELS

3 - GROOF EIGHT GESTION DES EIGHFEOIS ET FARCOORS FROI ESSIONNEES			
DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence	
SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SYSTEME D'INFORMATION			
Conventions de mise à disposition de formateurs Conventions de subrogation formation pour les stages hors département	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint	
Tous documents relatifs aux stages de formation des personnels (de la convocation aux attestations de stage) et notamment :  - Bulletin inscription formation (CNFPT, CPF, prestataire, fiche zonale);  - Attestations de présence hors GSE, GT et SPE;  - Courrier à l'attention des agents du SDIS relatif à l'accès et aux modalités de mise en œuvre des formations:  • Réponse aux demandes de CPF hors catalogue;  • Réponse aux demandes de « Formation personnelle » (congés VAE, CFP, Bilan compétence, CPF, suite CoFP);  • Visa aux demandes de CPF au catalogue.	Chef de service	Chef de groupement ou adjoint	
DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence	
SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET SYSTEME D'INFORMATION (suite)			
Attestations liées à la facturation	Chef de groupement ou adjoint	DRH	

		044-284400017-20241226-A-2025-05-AR  Date de télétransmission : 06/01/2025
<u>Dispense de formation</u>	1	Date de réception préfecture : 06/01/2025
- Courrier de recevabilité après passage en	_	
commission de dispense,		
- Courrier de reconnaissance directe des attestations	Chef de service	Chef de groupement
de formation, titres et diplômes, par le service	Cher de service	ou adjoint
formation, selon le tableau d'équivalence directe,		
arrêté en commission de dispense.		
SERVICE RECRUTEMENTS,	EMPLOIS ET COMPETENC	CES
Réponse d'attente à demande d'avancement suite	Chef de groupement ou	
réussite à concours	adjoint	DRH
Teassite a concours	<u>Catégorie B et C</u>	
Courrier de recrutement favorable hors catégorie A	Chef de groupement ou	Catégorie B et C DRH
	adjoint	
Saisonniers		
- Courrier de recrutement favorable	Chef de service ou adjoir	Chef de groupement
- Réponse négative (attente/désistement)	cher de service da dajon	ou adjoint
Mobilité interne : Courriers d'informations des person	nnels SPP/PATS de catégori	e A, B et C
avis favorable	Chef de groupement ou	l DBH
- avis favorable	adjoint	DRH
- mise en attente d'un recrutement	Chaf da carvica au adiair	Chef de groupement
- mise en attente d'un recrutement	Chef de service ou adjoir	ou adjoint
- suite à un désistement	Chef de service ou adjoir	Chef de groupement
- suite a un desistement	Cher de service ou aujoir	ou adjoint
Courrier d'informations des personnels SPP/PATS	Chef de groupement ou	
de catégorie A, B et C suite à une réorganisation de	adjoint	DRH
service	aujoint	
<u>Réponses négatives</u>		
- négative externe et spontanée	Chef de service ou adjoir	Chef de groupement
negative externe et spontanee	-	ou adjoint
- négative interne	Chef de groupement oเ	I DRH
<u> </u>	adjoint	D.W.
Engagés de service civique :		
- contrat		Chef de groupement
- attestation de fin de contrat	Chef de service ou adjoir	ou DRH
- courrier de fin de mission anticipée		ou bitt
Convention d'accueil des stagiaires (toutes les		Chef de groupement
durées)	Chef de service ou adjoir	ou adjoint
Tous les documents relatifs à la procédure d'accueil	Chef de groupement ou	1
des apprentis	adjoint	DRH
Convention d'immersion professionnelle et	•	. Chef de groupement
d'observation des agents du SDIS sur l'extérieur	Chef de service ou adjoir	ou adjoint
-		Chef de groupement
Attestation d'emplois et/ou de fonctions	Chef de service ou adjoir	ou adjoint
Note de diffusion liée à la publication des postes		· ·
ouverts dans le cadre de la procédure de mobilité	Chef de groupement ou	DRH
des SPP	adjoint	
A control of control of the control	Charles : "	
Accusé réception des candidatures	Chef de service ou adjoir	nt /
Convention de mise à disposition du Centre de	Chef de groupement ou	
Gestion	adjoint	DRH
	-	1
Tous les documents relatifs à la procédure de l'entretien professionnel	Chef de groupement ou	DRH
i entreden professionner	adjoint	

#### 4 – GROUPEMENT SUPPORT ECOLE

DOCUMENTS EMIS	Signataire	En cas d'absence	
TOUS SERVICES GSE			
Tous documents relatifs aux stages de formation organisés par le GSE (convocations, attestations présence, courriers)	Chef de service	Chef de groupement	
Compte-rendu des commissions de dispense	Chef de service	Chef de groupement	



## **Groupement Prévention** A 2025-06 SDIS44

#### Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/2025

#### - ARRETE -

# LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1er.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Ritchard FROGGATT, Chef du service de sécurité incendie de l'Espace Loisirs Atlantis à SAINT-HERBLAIN.

#### **ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

#### **ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 17 janvier 2025 à 8h00, l'Espace Loisirs Atlantis à SAINT-HERBLAIN.

#### **ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 0 8 JAN. 2025

Le Directeur Départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours

Colonel David GIRET



#### **Groupement Prévention** A 2025-07 SDIS44

#### Jury d'examen SSIAP 1 du 17/01/2025

#### -ARRETE -

#### LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 15 mars 2022 portant l'agrément de l'organisme CT FORMATION pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1er.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Ronan BOURRE, Chef du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

#### **ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

#### **ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 17 janvier 2025 à 8h00, à l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

#### **ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, IB 8 JAN. 2025

Le Directeur Départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours

> Colonel D vid GIRET



#### **Groupement Prévention** A 2025-08 SDIS44

#### Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/2025

#### -ARRETE -

#### LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 19 février 2020 portant l'agrément de l'organisme GIPAFOC - INTELLIGENCE APPRENTIE pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1er.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur LEDUC Pierre-Emmanuel, SSIAP3, Responsable d'exploitation de la société TORANN FRANCE.

#### **ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

#### **ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 24 janvier 2025 à 8h00, dans les locaux d'INTELLIGENCE APPRENTIE.

#### **ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, le 8 !AN 2025

Le Directeur Départemental adjoint des Services d'Indendie et de Secours

Colonel David GIRET



# **Groupement Prévention** A 2025-09 SDIS44

#### Jury d'examen SSIAP 1 du 24/01/2025

#### -ARRETE -

# LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article R.143-11;

VU l'Arrêté Ministériel du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48;

VU l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2005, complété par les arrêtés ministériels du 22 décembre 2008 et du 5 novembre 2010, relatifs aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie dans les ERP et IGH ;

VU l'Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2021 portant l'agrément de l'organisme FORAUCO pour la formation des agents SSIAP1, des chefs d'équipe SSIAP2 et des chefs de service SSIAP3 ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

#### ARRETE

#### ARTICLE 1er.

Pour le niveau 1, le jury présidé par Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est ainsi composé :

- Monsieur Jean-Louis CARNEC, Chef adjoint du service de sécurité incendie de l'Hôpital Saint-Jacques à NANTES.

#### **ARTICLE 2.**

Un représentant du centre de formation pourra être invité par le président du jury à éclairer le jury sur toute question utile.

#### **ARTICLE 3.**

Le jury se réunira le 24 janvier 2025 à 8h00, à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers – CHU de NANTES.

#### **ARTICLE 4.**

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à NANTES, len 8 JAN. 2025

Le Directeur Départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours

Colonel David GIRET